

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) - Soutien de la
Communauté Urbaine de Bordeaux au plan d'action et au dispositif Créa'Jeunes
pour 2013 - Subvention - Convention - Autorisation**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Présentation de l'ADIE et ses actions sur le territoire

L'association ADIE, association loi 1901, est à la fois un organisme de financement et d'accompagnement à l'initiative économique, œuvrant plus spécifiquement dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, en permettant la création d'entreprises par des personnes en situation d'exclusion, grâce à l'octroi de prêts d'honneur et de prêts solidaires. De manière générale, l'association a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du micro crédit.

Depuis sa création, l'association s'adresse à un public en priorité : celui des allocataires des minima sociaux qui représentent plus du tiers des personnes financées.

L'association finance également de plus en plus de travailleurs indépendants (12% des entreprises financées) ; l'ADIE va continuer à cibler ces personnes (il existe en France 442 000 travailleurs indépendants vivant sous le seuil de pauvreté). Le contexte de crise a fait encore accroître le nombre de personnes ayant sollicité l'association.

L'association est structurée en 18 Directions Régionales (dont la direction Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin), avec 130 antennes et son réseau de 380 permanences destinées à assurer un service de proximité. L'organisation de l'association a profondément évolué en 2007, afin de faciliter l'accès au crédit aux demandeurs et d'accompagner le plus grand nombre possible de personnes exclues du système bancaire. L'ADIE distingue au sein de ses activités ce qui relève du crédit et ce qui relève de l'accompagnement (conseil et formation).

Chaque année, l'ADIE mène une action grand public à l'occasion de la semaine du microcrédit (mai-juin) à laquelle la CUB est associée comme tous les autres partenaires locaux (rencontres associations, portes ouvertes, réunions collectives à la CCI de Bordeaux et Maison de l'Emploi de Bordeaux, communication numérique).

L'activité de l'ADIE dans le cadre du partenariat avec la CUB, se décline en trois types de missions : le pôle crédit (financement de projet en microcrédit), l'offre d'accompagnements

(individuels et collectifs), et le dispositif Créa'jeunes ciblé vers les jeunes des quartiers prioritaires.

- **Le pôle crédit**, qui gère les opérations financières de l'association, a été structuré sur le territoire de la CUB, avec un découpage en 2 secteurs géographiques (quartiers politique de la ville / reste du territoire CUB) gérés chacun par un conseiller dédié. Des permanences (Lormont, 2 à Bordeaux, Talence et dans les CCAS, MDSI et AGI) permettent de mailler complètement le territoire.

- **Le pôle accompagnement de projets** est composé à la fois de salariés et de bénévoles (une trentaine sur la CUB). Les actions d'accompagnement développées se déclinent ainsi :

-modes d'accueil téléphonique (N° vert et accueil physique dans des permanences)

-suivi régulier téléphonique

-4 modules de formations collectives « Réussir votre démarrage »

-services à la carte (permanences avec un chargé d'accompagnement, rendez-vous experts, conseils juridiques, formations spécialisées, aides par des tarifs préférentiels (ADIE Réseau), plateforme téléphonique nationale pour toute question précise (administrative, fiscale, sociale, juridique, commerciale...).

- L'action spécifique Créa'jeunes

Expérimenté en 2009, le dispositif Créa'jeunes est ciblé vers les 18-30 ans issus de zones urbaines prioritaires ; 6 sites français dont celui de Bordeaux ont été pilotes.

Ce programme est constitué par un programme de formation accéléré (1 à 4 mois) suivi par un accompagnement de 18 mois.

Depuis 2009, la CUB a soutenu cette action spécifique, dont les objectifs sont d'accompagner 100 jeunes par an, dont une majorité est issue de quartiers prioritaires et d'obtenir un taux de création de 35%, 10 mois après l'entrée en formation.

Dans l'agglomération bordelaise, le programme Créa'jeunes s'adresse prioritairement aux créateurs potentiels issus des quartiers politique de la Ville. L'action de mobilisation des partenariats locaux menée par l'ADIE permet d'étendre progressivement le dispositif à toute la CUB, et à toutes les communes ayant une ZUS sur leur territoire.

Au demeurant, la CUB soutient l'ADIE depuis 2003 sur son fonctionnement, et depuis 2009 sur le dispositif Créa'Jeunes. Au cours de ces deux dernières années, la CUB a ainsi financé l'ADIE à hauteur de 30 000 € (en 2011) et de 45 000 € (en 2012, avec 15 000 € en fonctionnement, 20 000 € destinés au dispositif Créa'jeunes, et 10 000 € en abondement sur le fonds de prêt d'honneur de l'ADIE).

Actions réalisées par l'ADIE en 2012

1- Le crédit et l'accompagnement de projet en 2012

En 2012, l'ADIE a été contactée par plus de 770 personnes du territoire de la CUB, ce qui représente environ 60% des personnes qui ont contacté l'ADIE sur l'ensemble du territoire girondin.

Parmi ces personnes, 155 résidants sur le territoire communautaire ont pu être bénéficiaires d'un financement de la structure (+8% par rapport à 2011), dont une trentaine ont obtenu un microcrédit pour l'emploi.

Ces résultats sont en grande partie liés à la politique de proximité renforcée de l'ADIE sur le territoire bordelais, puisqu'au cours de l'année 2012, elle a renforcé ses partenariats de proximité avec les collectivités publiques et structures locales :

- un partenariat fort avec le groupe La Poste, qui a permis à l'ADIE en 2012 d'installer des permanences dans les bureaux de poste situés sur la CUB afin d'aiguiller plus facilement les demandeurs d'emplois qui cherchent à créer leur activité sur le territoire. La Poste a de plus fourni en 2012 10 ordinateurs portables mis à disposition des porteurs de projets pour travailler sur leur business plan.

- des partenariats renforcés avec les communes ayant sur leur territoire des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, qui ont permis à 63 personnes des quartiers prioritaires de bénéficier d'un financement de l'ADIE, notamment les communes de :

- Bordeaux – Quartiers Les Aubiers, Bacalan-Claveau, Benauges, Chartrons Nord, Grand Parc, Saint Jean-Belcier, Carle Vernet, Saint Michel
- Lormont – Quartiers Génicart, Carriet, Grand Tressan
- Cenon – Quartiers 8 Mai 1945, Palmer, Bas-Cenon, Pont Rouge
- Floirac – Quartiers Bas-Floirac, Libération, Dravemont

2- Le dispositif Créa'jeunes en 2012

En 2012, le dispositif Créa'jeunes avait pour objectif fixé de faire bénéficier de ses services d'accompagnement à 100 jeunes de 18 à 32 ans sur le territoire de la Communauté Urbaine. Il apparaît que le dispositif fonctionne de façon pragmatique, puisque sur l'année, il a permis à 125 jeunes éligibles de participer au programme.

Parmi ces jeunes ayant été bénéficiaires du dispositif, plus de 75% étaient au chômage avant d'entrer dans le dispositif, 50% sont des femmes, et près de 60% ont un niveau Bac ou inférieur.

Le Créa'jeunes a ainsi mobilisé en 2012 son réseau de partenaires, avec notamment l'ensemble des prescripteurs conventionnés avec l'ADIE, à savoir principalement les acteurs locaux de l'emploi (service public de l'emploi), le réseau local de la création d'entreprise (pépinières, couveuses, ...), les associations locales œuvrant pour la jeunesse (CIJA, ...) ainsi que les travailleurs sociaux situés sur le territoire.

Le Créa'jeunes a ainsi été positionné sur plusieurs événements majeurs de l'agglomération en 2012 en rapport avec l'emploi et la création d'entreprise, comme le Salon de l'Entreprise 2012, le jury Talents des cités, les Assises de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Jury Unis Cité, les Rencontres Inter-Entreprises de Hauts de Garonne Développement, le Salon « Faites de la Création » de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux,

afin de proposer son offre de services de financement et d'accompagnement aux jeunes de 18-32 ans souhaitant créer leur propre emploi via l'entrepreneuriat.

Sur les 125 jeunes accompagnés par l'ADIE dans le cadre de ce dispositif en 2012, 40% ont réellement pu créer leur entreprise dans de bonnes conditions de pérennisation, 23% ont obtenu un microcrédit de la structure, et parmi ceux qui n'ont pu concrétiser leur projet de création d'activité, 37% ont retrouvé par la suite un emploi salarié localement.

Plan d'actions au titre de l'année 2013

L'ADIE entend renforcer chacun de ses outils d'aide à la création d'emplois et d'activités en 2013, afin de constituer une réponse de plus en plus efficace aux difficultés socio-économiques des habitants de la CUB, aux difficultés de recrutement éprouvées par les jeunes, à l'éloignement de l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires.

Ainsi, l'association souhaite :

- assurer une continuité dans sa politique de proximité, en agissant toujours au plus près des personnes cibles de la structure, en proposant des services d'accompagnement affinés et individualisés, et en travaillant avec ses partenaires locaux sur la mise en œuvre de ses microcrédits, ses prêts d'honneur, ou avances remboursables susceptibles de favoriser l'emploi et l'entrepreneuriat
- développer des services complémentaires à son activité classique de financement et d'accompagnement, comme par exemple un travail avec AXA et la MACIF de développement d'une offre de micro-assurance à destination des entrepreneurs en démarrage suivis à l'ADIE, afin de sécuriser leur parcours face aux aléas des activités économiques (suspension d'activité, sinistres, etc.), avec l'objectif de faire adhérer une trentaine d'entrepreneurs en 2013.
- faire monter en puissance le dispositif Créa'jeunes, avec notamment en 2013 un renforcement de la mise en réseau des jeunes entrepreneurs avec le milieu de l'entreprise, une accentuation des relations partenariales avec Pôle Emploi Gironde pour l'orientation de projets de micro-entreprises, un travail sur une complémentarité des outils de l'ADIE avec ceux développés et proposés par Coop'Alpha à Lormont, notamment en termes d'entrepreneuriat collectif.
- mobiliser davantage de relais de financement pour les micro-projets d'entreprise, notamment lorsque les solutions de financement de l'ADIE ne sont pas suffisantes. Ce travail se fait notamment avec les acteurs locaux de la finance solidaire, aussi bien au niveau associatif qu'au niveau des établissements bancaires spécialisés.
- organiser des évènements majeurs autour du métier de l'ADIE, avec notamment fin 2013 le « Colloque inversé » de l'ADIE, déjà organisé en 2012 lors du Mois de l'ESS, et renouvelé en 2013 sur le thème « Les jeunes et la création d'entreprise », en lien avec la CUB.

Budget prévisionnel de l'ADIE au titre de l'année 2013

La Communauté urbaine est sollicitée pour reconduire le soutien financier qu'elle apporte à cette structure, pour un montant de 15 000 € en 2013 (activité généraliste : crédit et accompagnement de projets) dans le cadre d'un budget prévisionnel de 204 839 € TTC répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	2 573	Europe (FSE)	17 418
Services extérieurs	17 046	Etat (préfecture, ACSE)	14 600
Autres services externes	17 611	Conseil Régional d'Aquitaine	18 492
Charges de personnel	118 613	Conseil Général de la Gironde	65 000
Charges financières	9 072	CUB	15 000
Autres charges de gestion courante (fonctions mutualisées : services, plateforme téléphonique)	40 814	Talence	7 300
Immobilisation	503	Etablissements publics (Pôle Emploi)	6 250
Impôts et taxes	220	Entreprises privées (Banque populaire, CIC)	5 922
Transferts de charges	- 1 110	Produits financiers	54 857
TOTAL	204 839	TOTAL	204 839

Par ailleurs, l'ADIE sollicite une aide spécifique de la Communauté urbaine de Bordeaux pour soutenir le développement du programme Créa'jeunes dans toute l'agglomération. Le montant de l'aide demandée pour 2013 est de 36 000 € (20 000 € attribués en 2012), sur un budget prévisionnel de 143 671 € TTC, répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Immobilisation	225	DDCS Gironde	15 000
Achats	1 819	DRJSCS Aquitaine / FDVA*	201
Services externes	11 701	Région**	361
Autres services externes	6 454	CUB	36 000
Impôts et taxes	16	CCAS Blanquefort	3 000
Frais de personnel	105 461	Fondation Entreprises et Solidarité	32 500
Fonctions mutualisées	17 995	Groupe La Poste Aquitaine***	161
		Financement national réparti (Ministère de la Jeunesse, Pôle Emploi, La Poste)	56 448
TOTAL	143 671	TOTAL	143 671

* Proratisation sur la base d'un financement de 3 000 € en 2013 via le fonds de formation des bénévoles pour l'ensemble de l'Aquitaine

** Proratisation sur la base d'un financement de 4 500 € en 2013 au titre du Soutien actions jeunes de la Région, pour l'ensemble de l'Aquitaine

*** Valorisation matérielle – mise à disposition d'ordinateurs

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) de 51 000 € se répartissant, pour l'année 2013, comme suit : une aide à hauteur de 15 000 € pour son activité générale (crédit et accompagnement de projets) pour un montant subventionnable de 204 839 € TTC, et une aide spécifique pour le programme Créa'jeunes à hauteur de 36 000 € sur un budget prévisionnel de 143 671 € TTC.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme d'actions de l'ADIE présenté au titre de l'année 2013,

Article 2 : l'attribution d'une subvention de 15 000 € au titre de participation au programme d'actions de l'ADIE en 2013,

Article 3 : l'attribution d'une subvention de 36 000 € au titre de participation au développement du dispositif Créa'jeunes 2013,

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2013 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement des subventions communautaires.

Article 5 : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2013, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
Le Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 14 OCTOBRE 2013

M. VINCENT FELTESSE